

RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

DÉFENDRE LA SÉCU

« Chaque euro que la guerre retire des caisses publiques doit être compensé par 1 euro d'économies¹ », Roland Lescure, ministre de l'économie.

22

Le Lien N°229 - juin 2026

Arrêtons-nous sur la volonté de supprimer - au moins - 2 milliards € à la Sécu.

Comme le budget de cette conquête majeure est indépendant de celui de l'État en dépit des mesures de fiscalisation (CSG, Rocard 1991), le gouvernement entreprend de la priver de ressources. En particulier avec les **exonérations de cotisations sociales (part dite patronale), rien moins que 80 milliards € en 2025, compensées, en partie seulement, par nos impôts, le reste creusant le déficit ainsi créé.** Depuis 1992, le total cumulé de ce que le patronat n'a pas ainsi versé légalement à la Sécu dépasse les 1000 milliards d'euros constants 2025. Il réclame encore moins de ce qu'il appelle « charges », et les projets infâmes ne manquent pas pour soi-disant « augmenter les salaires » par la suppression des cotisations sociales.

On ne répètera jamais assez que les cotisations sociales sont du *salaire* mis en commun pour affronter solidairement la maternité, la famille, la maladie, les accidents du travail, l'invalidité, la retraite.

Le gouvernement se donne *illégitimement* le pouvoir de décider de dépenses de la Sécu avec les LFS² et par décrets, c'est-à-dire, en particulier, les remboursements des frais engagés par les malades.

Dans le décret du 17 avril ne prenons qu'un exemple : à partir du 1^{er} octobre, pour les malades en ALD (affections de longue maladie, maladies graves comme cancer, diabète, etc.) les remboursements ne



seront plus de 100% si le médecin prescrit un médicament jugé « peu efficace » par la CNAM ; critère ? Son coût évidemment, car les malades en ALD sont plus de 14 millions, dont un grand nombre à la retraite.

Les médias agitent l'aggravation du déficit prévisionnel de la Sécu de 4 milliards € qui passerait à 23 milliards en 2026. **Pour pouvoir verser les prestations, la Commission européenne oblige la Sécu (et l'État) à emprunter sur les marchés financiers** (et non à la Banque de France) avec des risques croissants de voir les taux croître.

La Cour des comptes y voit le spectre d'une « dette sociale éternelle » et propose de s'en délester sur la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la ligne CRDS prélevée sur les salaires et les pensions, 0,5% du brut.

L'aggravation des conditions de vie de la plus grande partie de la population

est dramatique et on nous dit que ce n'est pas fini : « Force est de constater que, sous une forme ou sous une autre, cette guerre va durer » a déclaré Sébastien Lecornu le 21 mai.



Les médias s'inquiètent d'un climat social explosif dû au coût de la vie,

au prix des carburants et au blocage des salaires. Alors, confédérer les luttes menées chaque jour pour l'augmentation des salaires et des pensions, pour des recrutements dans les hôpitaux, devant les entreprises qui ferment ou qui licencient, devant les écoles face aux fermetures de classes ?



¹ Sur BFM-TV le 27 mai, cité dans Le Monde du 30 mai.

² Lois de financement de la Sécu. La LFS 2026 a été votée à 15 voix près, grâce aux rangs du PS et des écologistes votant pour ou s'abstenant.